

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-11

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 28 juin 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKI
Camille GUENEBEAUD
Marion TILLOUS
Jean-François VALETTE

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 28 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Sciences sociales Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Marie BONTE
Youssef EL CHAZLI
Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Robin NAEL
Laure PITTI**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie BONTE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 juillet 2023

La Présidente

Annick AELLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 28 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Hugo PILKINGTON
Cyril CASTANET
Kaduna-Eve DAMAILLY
Marc BUI
Nathalie LEMARCHAND
Florian RAYMOND

ARTICLE 2 –

M. **Hugo PILKINGTON** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

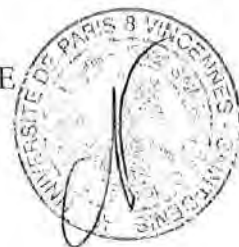
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 28 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 ;

Anis ROJBI
Salvatore Maria ANZALONE
Dominique ARCHAMBAULT
Céline JOST
Isis TRUCK
Gérard UZAN

ARTICLE 2 –

M. **Anis ROJBI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit et D.U Criminologie** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Jean LAINGUI (L1)
Christophe LACHIEZE (L2)
Isabelle TA (L3)
Christine YOUEGO
Alice FUCHS - CESSOT
Michel JUHAN
Benoit HABERT
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER
Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour l'Institut d'Etudes à Distance
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention droit public** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Maxime TOURBE
Saïda EL BOUDOUHI
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Bertrand WARUSFEL
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Annick ALAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention justice,procès,procédures** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Laurent DELPRAT
Benjamin FIORINI
Pierre-Olivier CHAUMET**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente par L'élégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention droit de la santé** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Astrid MARAIS
Bertrand WARUSFEL
Catherine PUIGELIER
Bénédictte BOYER-BEVIÈRE
Cyril CLÉMENT
Laurent DELPRAT

ARTICLE 2 –

Mme **Astrid MARAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'TED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Informatique** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Pablo RAUZY

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR STN et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Arnaud DESJARDIN
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Informatique ,parcours BIG-DATA** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

WOLFGANG Schmid
Boubaker DAACHI
Youcef TOUATI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR STN et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-37

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 13 octobre ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Psychologie** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Louise GOYET
Caroline BEAUVAIS
Lionel DAGOT
Catherine MARIO-LISSAJOUX
Alexandra ERNST**

**Catherine GRANDSARD
Amélie JACQUOT
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX
Jean-Marc MEUNIER**

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 19 juin 20223 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 29 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Science de l'éducation (L3)** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Claire LEMÊTRE
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Claire DESMITT
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE

Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Méj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Caroline LEROY
Delphine LEROY
Pascal NICOLAS - LESTRAT
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

Jean -Christophe COFFIN
Pierre Johan LAFITTE
Florent GABARRON
Pascale PRAX-DUBOIS
Fabien GRANJON
Christine BOUISSOU
Françoise LAOT
Bertrand GEAY
Izabel GALVAO
Déborah GENTES
Sébastien PONNOU DELAFFON

ARTICLE 2 –

Mme **Claire LEMÊTRE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Arnaud DESJARDIN
pour la Présidente par Délégation
Le Directeur général des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 19 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 20 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master Science de l'éducation parcours ETLV à l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Sophie MARRET-MALEVAL
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Aurélie PFAUWADEL
Caroline DOUCET**

ARTICLE 2 –

Mme Sophie MARRET-MALEVAL est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
Amplitude de la Présidence et de la Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 15 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'Institut d'études européennes**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Emmanuelle LALLEMENT
Auriane GUILBAUD
Elodie BORDAT-CHAUVIN
Malgorzata OGONOWSKA
Antonio RAMOS RAMIREZ

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle LALLEMENT** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-18

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Abdenmour** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-19

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Traduction et interprétation ,Parcours LISH)** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Abdenmour BENANTAR est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Langues et sociétés ,Parcours Médias,culture,2 langues** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Abdenmour BENANTAR** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Langues et sociétés Parcours Études transnationales et transculturelles** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Abdenmour BENANTAR** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-21

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation parcours Espagnol** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024:

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Abdenmour BENANTAR est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-22

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation parcours Anglais** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Anne-Claire FAUCQUEZ

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2024 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la Double Licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024:

Abdennour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. Abdennour BENANTAR est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la Double Licence Études anglophones - Histoire** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Abdenmour BENANTAR** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Jennifer VERRAES

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Michèle COHEN HALIMI
Jules FALQUET
Frédéric RAMBEAU
Jean-Pierre MARCOS (équivalences)
Anne ALOMBERT
Andréa ANGELINI
Bruno CANY (équivalences)
Guillaume SIBERTIN BLANC

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts et technologies de l'image de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET

Sophie DASTE

Rémy SOHIER

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Danse de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Sylviane PAGES
Julie PERRIN

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Musique de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Clara BIERMANN
Giordano FERRARI
Alain BONARDI
Alvaro OVIEDO

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Photographie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Cédric PLESSIET
Daniel BERES
Arno GISINGER
Aurélie HABEREY
Mathieu HAREL VIVIER
Paul-Louis ROUBERT
Daphné LE SERGENT**

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-08

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts Plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Cédric PLESSIET
Hortense SOICHET
Sylvaine LABORIE
Sabine BOUCKAERT**

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-09

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Théâtre de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Jérôme DUBOIS
Raphaëlle DOYON
Charlène DRAY
Giulia FILACANAPA
Martial POIRSON (parcours PCAI)

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024 SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 21 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département ArTec de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Cédric PLESSIET
Nancy MURZILLI
Charlotte BOUTEILLE

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud LESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 ;

**Alexandra SAEMMER
Hélène CARDY**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Arnaud DESJARDIN
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Communication des entreprises et institutions de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Hélène CARDY**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Médias et Médiations de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Jean AXELRAD

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
Arnaud DESJARDIN
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Médiations culturelles et scientifiques de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Morgan CORRIOU

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Créations audiovisuelles de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Lune RIBONI**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente en sa Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication parcours Numériques de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Domenico CATALANO**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation

Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP- 04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Industries culturelles et créatives de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Julie PEGHINI
Bérengère VOISIN

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP- 05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Industries de la musique : production, organisation, communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Christophe MAGIS

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Communication pour l'audiovisuel de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Jocelyn MAIXENT**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur Général adjoint des services

Araud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 05 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Plateformes numériques, création et innovation de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Sophie JEHEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias, culture et sociétés de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Maxime CERVULLE

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour le Président et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias internationaux de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER

Erica GUEVARA

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Alnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias et rapports sociaux de classe, race, genre de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Alexandra SAEMMER
Maxime CERVULLE

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE
Le Directeur général des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Information et Communication parcours « Communication numérique et conduite de projets » de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Alexandra SAEMMER
Sébastien BROCA
Marie CHAGNOUX**

Intervenant professionnel : Grégory LEVIS

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 04 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence professionnelle Métiers de la presse parcours Techniques journalistiques pour les nouveaux médias de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2023 :

**Alexandra SAEMMER
Didier ZARAYA
Pascal STOLLER**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-25-

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 19 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master Psychanalyse de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Aurélien PFAUWADEL
Caroline DOUCET

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 19 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Claire LEMÊTRE
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Claire DESMITT
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE

Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Méj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Caroline LEROY
Delphine LEROY
Pascal NICOLAS - LESTRAT
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

Jean Christophe COFFIN
Pierre Johan LAFITTE
Florent GABARRON
Pascale PRAX-DUBOIS
Fabien GRANJON
Christine BOUISSOU
Françoise LAOT
Bertrand GEAY
Izabel GALVAO
Déborah GENTES
Sébastien PONNOU DELAFFON

ARTICLE 2 –

Mme Claire LEMÊTRE est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-22

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la **Licence Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Pablo RAUZY

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence MIME de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

WOLFGANG Schmid
Lynda SEDDIKI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **Le Master Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

WOLFGANG Schmid
Boubaker DAACHI
Youcef TOUATI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et son Délégué

Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Wolfgang SCHMID
Daniel GOLDBERG

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

WOLFGANG Schmid
Abdellah MOKRANE
Julien LAVAUZELLE

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-27

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 juin 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Humanités Numériques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

WOLFGANG Schmid
Madjid IHADJADENE
Nasreddine BOUHAI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Annick ALAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 11 mai 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master MCPN de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2023 :

WOLFGANG Schmid
Bernadette DUFRENE
Samuel SZONIECKY
Maïmouna ALCY

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

La Présidente

Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
pour la Présidente et son délégué
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-27

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **la Licence Histoire de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Martin GRAVEL
Alexis DRACH
Elodie ORIOL**

ARTICLE 2 –

M. **Martin GRAVEL** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la présidence et par délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **La Licence Littératures françaises et francophones de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Adrien CHASSAIN
Mathieu BERMANN
Marion BONNEAU
Zoé CARLE
Mounira CHATTI
Christophe LUCKEN**

ARTICLE 2 –

M. **Adrien CHASSAIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick **ANNICK PERE** - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-29

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **département Sociologie de l'UFR Textes et Sociétés (Licence & Master)** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Claudette LAFAYE
Lucas TRANCHANT
Coline CARDI
Livia VELPRY
Anaïs LEBLON
Yasmine SIBLOT

ARTICLE 2 –

Mme **Claudette LAFAYE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

Commission Parcours-sup est fixée comme suit :

Marie-Paule COUTO
Françoise DE barros

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Université de Vincennes-Saint-Denis
pour la Procédure de Validation des Acquis
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-30

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Science Politique** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Pierre WOKURI
Mathieu HAUCHECORNE
Thomas BRISSON
Sylvie TISSOT
Clemens ZOBEL
Anne MARIJNEN
Camille AL DABAGHY

ARTICLE 2 –

M. Pierre WOKURI est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-31

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Science Politique** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Vanessa CODACCIONI
Éric FASSIN
Alice ROMERIO
Nora EL QADIM
Médéric MARTIN-MAZÉ
Damien DE BLIC
Michel VAKALOULIS
Elen LE CHENE
Yves SINTOMER
Bertrand GUILLARME
Violaine ROUSSEL
Florence HULAK
Kolja LINDNER
Yves SINTOMER
Médéric MARTIN – MAZE**

ARTICLE 2 –

Mme **Vanessa CODACCIONI** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris Vincennes-Saint-Denis
pour le Président et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-32

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le département Genre de l'UFR Textes et Sociétés (Master)** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Hélène NICOLAS
Lucia DIRENBERGER
Mehdi DERFOUFI
Flavia BUJOR
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ
Valérie POUZOL**

ARTICLE 2 –

Mme **Hélène NICOLAS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-33

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le département Monde littéraire création critique de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Ferroudja ALLOUACHE
Aziz EL ALOUI
Vincent BROQUA
Yves CITTON
Brigitte FÉLIX
Katia GHOSN
Jean-Nicolas ILLOUZ

Claire JOUBERT
Elsa KAMMERER
Andrée-Anne KEKEH
Julio PREMAT
Lionel RUFFEL

ARTICLE 2 –

Mme **Ferroudja ALLOUACHE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-34

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Création littéraire de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Lionel RUFFEL
Mathieu BERMANN
Vincent BROQUA
Boris LE ROY
Christine MONTALBETTI
Sylvain PATTIEU
Diego VECCHIO
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M.Lionnel RUFFEL est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Histoire Passé présent de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Anne-Marie HELVETIUS
Elodie ORIOL
Anne BONZON
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Armelle ENDERS
Martin GRAVEL
Adrian ROBU
Philippe MINARD

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Marie HELVETIUS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur Général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Archives de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Caroline DOUKI
Marie-Cécile BOUJU
Anne BONZON
Christophe BOUVIER
Christine LANGE
Maxime L'HERITIER
Françoise LEMAIRE
Martin GRAVEL
Elodie ORIOL**

ARTICLE 2 –

Mme **Caroline DOUKI** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **Master MEEF de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

François LAVIE
Anne-Marie HELVETIUS
Jean-François VALETTE
Pascale MONNET -CHALOIN

ARTICLE 2 –

M. François LAVIE est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services
Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **Master MEEF Lettres de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Patrick BRASART
Mathieu BERMANN
Christopher LUCKEN**

ARTICLE 2 –

M. **Patrick BRASART** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAUME
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 20 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR AES - Economie et gestion**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Bilel SANHAJI
Christophe BROCHIER
Claire BOURGOIN
Zéphirin NGANMENI
Thierry LEVY
Florence MACHTINGER
Bilal EL RAFHI
Sophie AGULHON
Loïc CHARLES

Thibault DARCILLON
Sophie SAGLIO-ROSSINI
Véronique de SAINT GINIEZ
Carole BRUNET
Raphaël GIRAUD
Philippe MAINGAULT
Amina DJEDIDI
Mouhoub HANI
Thomas MUELLER

Agnès SALA
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL
Guillaume BAZOT
Hanane BEDDI
Anne FRÉTEL
Hela MAAFI
Matteo CAVALLARO
Clément CARBONNIER

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 août 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Anniek ALLIENGE
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-42

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 13 octobre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2024 :

**Louise GOYET
Caroline BEAUVAIS
Lionel DAGOT
Alexandra ERNST
Louise GOYET**

**Catherine GRANDSARD
Amélie JACQUOT
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX**

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Arnaud DESJARDIN
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-CP-43

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 13 octobre 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2024 :

Thomas VILLEMONTAIX
Caroline BEAUVAIS (IED)
Lionel DAGOT (IED)
Louise GOYET

Cathy TOUPIN
Catherine GRANDSARD
Amélie JACQUOT
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX

ARTICLE 2 –

M. **Thomas VILLEMONTAIX** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation

Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **Licences / D.U** et Parcoursup dispensées par l'**UFR Droit**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Jean LAINGUI (L1)
Christophe LACHIEZE (L2)
Isabelle TA (L3)
Christine YOUEGO
Alice FUCHS - CESSOT
Michel JUHAN
Benoit HABERT
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER
Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Annee universitaire 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Justice, procès, procédure** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Laurent DELPRAT
Benjamin FIORINI
Pierre-Olivier CHAUMET**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024:

Astrid MARAIS
Bertrand WARUSFEL
Catherine PUIGELIER
Bénédicte BOYER-BEVIÈRE
Cyril CLÉMENT
Laurent DELPRAT

ARTICLE 2 –

Mme **Astrid MARAIS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé et Master D.E.S.U de Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024:

Dirk BAUGARD
Christophe LACHIEZE
Isabelle TA
Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

M. **Dirk BAUGARD** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALAÏRE
Université Paris Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 07 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Maxime TOURBE
Saïda EL BOUDOUHI
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Bertrand WARUSFEL
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 25 septembre 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Sciences du langage, Licence et Master Sciences du langage** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Elena SOARE
Joaquim BRANDÃO DE CARVALHO
Saveria COLONNA
Léa NASH
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO

ARTICLE 2 –

Mme **Elena SOARE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 04 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE -CP-24-2

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 25 septembre 2023;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master MEEF parcours LSF** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

**Sandrine BURGAT
Marie PERINI
Johanna DROUILLET**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandrine BURGAT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 04 octobre 2023

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et la Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE - CP-17

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 02 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'Institut français de géopolitique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2024 :

Master Géopolitique (tous les niveaux)

Amaël CATTARUZZA
Frédéric DOUZET
Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 –

M. **Amaël CATTARUZZA** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2023

La Présidente

Arnaud DESJARDIN
Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN